



AGENCE DE MODERNISATION  
DES UNIVERSITÉS  
ET ÉTABLISSEMENTS

**Les Rencontres de l'Agence**

**Présentation du guide**

***“ Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant ”***

**20 novembre 2001**



## TABLE DES MATIERES

<b>Du “ <i>guide Bertrand</i> ” au guide “ <i>moderniser la scolarité et la vie de l’étudiant</i> ” .....</b>	<b>1</b>
Christian CATHELINÉAU Directeur de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante et du S.U.I.O., Université d’Orléans	
<b>La problématique et les enjeux.....</b>	<b>3</b>
Gilles BERTRAND Président du Comité National d’Evaluation	
<b>Débat intervenants/participants.....</b>	<b>5</b>
<b>Quelle utilisation ... jusqu’où ?.....</b>	<b>8</b>
Marie-Pierre DORVILLE Enseignant chercheur, Université de Limoges	
<b>Présentation du guide en ligne.....</b>	<b>11</b>
Claudine RODOLFO Agence de Modernisation des Universités	
<b>Débat intervenants/participants.....</b>	<b>14</b>
<b>La politique volontariste de l’établissement en accompagnement du guide.....</b>	<b>18</b>
Ernest GIBERT Président de l’Université de Rouen	
<b>Débat intervenants/participants.....</b>	<b>22</b>
<b>Un exemple d’utilisation pratique du guide.....</b>	<b>24</b>
Gisèle BONHOMME Vice Présidente C.E.V.U., Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2	
<b>Débat intervenants/participants.....</b>	<b>30</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>33</b>
Modèles de fiches	



# **Du “ guide Bertrand ”** **au guide “ moderniser la scolarité et la vie de l’étudiant ”**

**Christian CATHELINÉAU**  
**Directeur de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante et du S.U.I.O.**  
**Université d’Orléans**

## **I. Le contexte**

Nous disposions auparavant de deux outils : le « Guide Bertrand », élaboré par l’AMUE, par l’intermédiaire d’un groupe de travail qui rassemblait représentants du Ministère et responsables universitaires ; le « mémento », réalisé à l’initiative du Ministère de l’Education nationale et du bureau de la modernisation, pour préparer l’implantation d’Apogée.

Le mémento et le guide partageaient divers objectifs :

- replacer l’étudiant au cœur de la réflexion ;
- aider les établissements qui s’engagent dans la modernisation de leurs pratiques ;
- mutualiser les expériences et les compétences ;
- se situer en dehors de la pratique pédagogique et de la relation enseignant-enseigné ;
- proposer un outil pratique, c’est-à-dire permettant l’auto-évaluation et le diagnostic, et utile pour préparer un contrat.

Par ailleurs, nous avons récemment mis en place un nouveau logiciel, APOGEE. Ce dernier n’est pas seulement un logiciel d’inscription des étudiants. Son implantation est l’occasion de repenser la politique d’inscription, le fonctionnement de la scolarité, et d’aborder la vie de l’étudiant.

## **II. La conduite du changement**

La conduite du changement ne s’improvise pas. Elle repose sur une méthodologie qui prend appui sur l’existant. Nous pouvons aider les établissements à la mettre en œuvre. Cette méthodologie se fonde sur un questionnement construit à partir de cas concrets, de méthodes d’action, sans souci d’exemplarité ou de modélisation.

La méthodologie prend en compte le contexte juridique et la jurisprudence. Elle s’enrichit de références bibliographiques et de liens avec des sites Internet. Elle s’inscrit donc dans un cadre évolutif. Elle doit être régulièrement mise à jour.



### **III. L'intégration des évolutions depuis 1995**

Les trois quarts des établissements disposent actuellement d'APOGEE. Tous les établissements sont confrontés à la contractualisation, à la rédaction de projets d'établissement et à l'évaluation interne ou externe, notamment en cas de visite du CNE. La culture d'évaluation est donc entrée dans les établissements.

La réglementation a évolué depuis 1995, comme avec l'arrêté Bayrou ou les C3ES. La mise en ligne de l'information et de la documentation est une réalité. L'autonomie permet à chaque établissement de demeurer unique, en dépit des procédures de lissage et d'homogénéisation.

### **IV. De l'ombre à la lumière**

Le mémento produit à la demande du Ministère a été salué à sa sortie par une lettre de félicitations, mais il est resté confidentiel. Ceci montre peut-être les limites de la modernisation des établissements, pilotée depuis Paris par le Ministère.

La volonté de l'AMUE d'accompagner la sortie du Guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant » se traduit par :

- sa diffusion suffisamment large dans les établissements,
- une présentation aux établissements,
- la présentation d'un exemple d'utilisation à l'occasion de cette journée,
- un suivi ultérieur dans les établissements.

Par ailleurs, j'ai animé une réunion inter universitaire sur le thème " améliorer la réussite de l'étudiant ". Nous n'hésiterons pas à aller sur le terrain si vous nous le demandez.

### **V. Le portage politique**

Le fait que les " chantiers " du mémento et du guide aient été conduits par des enseignants ayant présidé leur université, soucieux de moderniser la scolarité et de dynamiser la vie étudiante, n'est pas un hasard. Nous souhaitons que leur exemple soit contagieux, et que le guide inspire le gouvernement de nombreuses universités. Il n'existe pas de solution à la modernisation sans portage politique.

\* \*

\*



# **La problématique et les enjeux**

**Gilles BERTRAND**

**Président du Comité National d'Evaluation**

La conscience que nous avons en 1993 des problèmes posés par les formations et par la vie étudiante se trouve toujours au cœur des réflexions et problématiques universitaires. Si le mémento est passé inaperçu, il a cependant fait son chemin.

De nombreux points de l'introduction du premier guide semblent toujours d'actualité aujourd'hui.

L'année 1995 évoque un certain nombre de changements. Le contexte dans lequel le mémento avait été lancé n'était pas celui dans lequel il a été publié. En avril 1995, la préoccupation de la vie étudiante n'était peut-être pas aussi prononcée qu'en avril 1993. Le plus important est que le guide d'auto-évaluation soit aujourd'hui public et accessible à tous.

Je vais me situer dans le cadre de préoccupations plus politiques, notamment de la fonction que j'occupe aujourd'hui. Les rapports du Comité National d'Evaluation des universités sont publics et accessibles en ligne sur le site du C.N.E..

## **I. Les grands principes de travail du C.N.E.**

Il faut retenir trois mots-clefs : contractualisation, auto-évaluation et mutualisation.

### **1. La contractualisation**

Le C.N.E. s'attelle actuellement à produire ses évaluations en phase avec les processus de contractualisation des établissements. Premièrement, nous essayons de faire en sorte que le travail d'évaluation des établissements soit effectué dans les temps, et avec les questionnements nécessaires à l'établissement, notamment en vue de présenter le bilan de sa contractualisation. Deuxièmement, il est important que le rapport officiel du C.N.E. sorte avant que les négociations entre le Ministère et l'établissement ne s'engagent. Nous essayons ce faisant d'organiser notre agenda avec celui de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education nationale et de la Recherche afin que les établissements puissent bénéficier de ces regards extérieurs avant de contractualiser tous les quatre ans.

Nous travaillons ainsi avec les établissements sur les vagues 2002 et 2003. Nous préparons également la vague 2004. Nous essayons de mettre l'accent sur la préoccupation de la formation, de l'offre de formation, de l'accueil de l'étudiant, de sa considération et de sa vie dans les établissements. Les rapports qui sortiront prochainement consacreront une plus grande place à l'ensemble de la réflexion et des recommandations concernant la vie étudiante. Outre l'aspect social, des guides et mémentos de l'université de qualité, la disponibilité des enseignants et des services font aussi partie de la vie étudiante.

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



## 2. L'auto-évaluation

Le travail du C.N.E. ne peut être effectué indépendamment du travail d'auto-évaluation de l'université, dont le mémento évoqué aujourd'hui est un élément de base. J'ai demandé que chaque chargé de mission du C.N.E. ait ce guide avec lui. Nous nous engageons ainsi à valoriser ce document par notre travail.

## 3. La mutualisation

A travers notre évaluation, nous aimerions faire ressortir les éléments phares que chaque établissement peut mettre en avant dans sa gestion de la vie étudiante et de la scolarité. Les façons de mettre en œuvre la réglementation nationale sont en effet multiples. Notre obligation est de faire en sorte que les bonnes pratiques soient connues et servent tous les établissements. Dans le *guide Bertrand*, nous imaginions que cette opération de mise en commun était nécessaire à la suite des opérations d'auto-évaluation. Cette recommandation de 1995 n'a pas encore été suffisamment suivie. Il est souhaitable que l'A.M.U.E. devienne cette agence de mise en commun des différents aspects de la vie étudiante.

# II. Les pratiques concrètes

## 1. Le recrutement de nouveaux experts

Nous essayons actuellement de trouver et de mobiliser des experts ayant travaillé dans leurs établissements dans le cadre de l'offre de formation et de la vie étudiante. J'ai contacté certaines personnes présentes ici pour entrer dans notre liste d'experts observant les établissements. Je pense en effet que les promoteurs du guide disposent de capacités d'évaluation des établissements. J'ai même retenu un étudiant dans le groupe d'experts du C.N.E. pour l'évaluation de l'Université de Saint-Etienne.

## 2. Les publications du C.N.E.

Le rapport d'évaluation du site d'Aix-Marseille est sorti la semaine dernière. Ce guide 2001 consacre une part importante à la vie étudiante et à l'offre de formation sur le site. Les Présidents de ces universités ont annoncé que leur guide 2001 serait un guide unique pour les trois universités, présenté par filière et non par établissement. Les rapports du C.N.E. sont donc utiles. Nous effectuerons un suivi à deux ans afin de recenser les suites qui seront données à nos préconisations. Nos recommandations devront être plus opérationnelles.

## 3. Vers une démarche qualité

Il est nécessaire que l'évaluation des enseignements et l'appréciation des étudiants sur les enseignements s'inscrivent progressivement dans une démarche qualité. La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (C3ES) nous conduit à évoquer la qualité de nos prestations.

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



L'acte pédagogique pourra-t-il rester extérieur à toutes les opportunités d'évaluation ? Non il fera partie de cette appréciation de la qualité. On ne peut faire tout et n'importe quoi au nom de la liberté d'enseigner. Toute liberté n'a de sens que si elle est maîtrisée et assumée. La liberté d'enseignement et de recherche ne peut mener à l'absence de responsabilité vis-à-vis des étudiants. On entend parfois parler au CNE de certains professeurs qui se contentent de lire un livre, souvent écrit par un autre. Nous devons régler ces problèmes. Si le mémento est réécrit ultérieurement, il devra comporter un chapitre consacré à cette question.

\* \*

\*

## **Débat intervenants/participants**

### **Jocelyne PERARD**

Dans le cadre des échanges européens C3ES, l'évaluation par les étudiants devra jouer un rôle important. Quand les étudiants européens se déplacent, ils demandent des évaluations des conditions de restauration, d'accueil, etc. Ceci a des répercussions importantes sur la réputation des universités. L'évaluation doit être menée avec diplomatie, mais est inéluctable.

### **Cyril LONGUEPEE**

Le guide est un outil fabuleux et très complet. L'objectif est de replacer l'étudiant au cœur de la réflexion. Certains Présidents d'universités sont présents parmi nous. Mais qu'en est-il des organisations étudiantes ?

### **Jocelyne PERARD**

Nous avons voulu privilégier l'établissement. Sans écarter les organisations étudiantes, elles ne font pas partie du premier cercle. Nous ne manquerons pas de les inviter lorsque nous travaillerons à un échelon plus local.

### **De la salle**

Ce document a-t-il été présenté aux Présidents d'universités ?



## **Jocelyne PERARD**

Notre comité travaille en étroite collaboration avec la Commission Pédagogie et la Commission de la Vie de l'étudiant et des questions sociales de la vie de l'étudiant de la conférence des Présidents d'universités.

Les Présidents ont reçu ce guide et de nombreux VP CEVU ont participé à son élaboration.

Vous êtes ici pour faire connaître les ressources et limites de cet outil. Les moyens de travailler dans cet esprit de mise en commun, d'équipe, réchauffe le cœur des coureurs de fond solitaires, tels que les présidents ou les chefs de services.

## **Gisèle BONHOMME**

Chaque université a reçu trois guides, qui sont restés au cabinet du Président de l'université de Clermont-Ferrand 2. Je suis allée les chercher moi-même. Ce mémento se distingue du premier guide par l'organisation de cette journée de présentation, et par sa publication en ligne.

## **De la salle**

Avez-vous discuté du guide avec les représentants de l'Inspection Générale ?

## **Gilles BERTRAND**

Josette Soulas et Marie-France Moraux se sont déplacées à Rennes avec le C.N.E.. Elles nous avaient mandatés à l'époque, pour le *guide Bertrand*. Jean-Pierre Finance, délégué général de la CPU, était également présent. Le C.N.E. et l'Inspection Générale travaillent donc ensemble sur ces nouvelles phases d'évaluation. Il faut envoyer le guide à toutes les personnes concernées.

## **Claudine RODOLFO**

Le guide a été envoyé à Josette Soulas.

## **Université de Toulouse 3**

Le guide a bien circulé à Toulouse 3 et il a fait l'objet d'une réunion de discussion. Nous avons eu la visite des inspecteurs généraux. A cette occasion, nous avons suivi les thèmes du guide.

## **De la salle**

Cet ouvrage ouvre des pistes sur lesquelles nous avons travaillé à Nancy 2, et nous amène à transposer notre réflexion aux problèmes des étudiants de l'IUFM. Je n'avais auparavant pas réussi

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



à fondre les deux cultures, en particulier en matière d'accompagnement des étudiants en difficulté. Ce livre nous permet de focaliser notre attention sur les problèmes des étudiants de façon plus aiguë.

### **De la salle**

En ce qui concerne la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, notre principal problème réside dans la communication avec le Cabinet du Ministre. Après avoir beaucoup travaillé sur ce thème, nous ne savons toujours pas où en est la phase de mise en œuvre de ces projets.

### **Jocelyne PERARD**

Nous souhaitons tous obtenir des précisions sur ces textes.

### **Gisèle BONHOMME**

Trois textes ont été présentés au CNESER le 12 novembre : un avant-projet de décret sur la validation des acquis de l'expérience ; un projet de décret sur la normalisation juridique des grades, titres et diplômes ; le troisième projet de décret, consacré à la construction de l'espace européen. Ces textes seront rediscutés au prochain CNESER.

### **Une Représentante du Ministère de la Culture**

Recruterez-vous des experts au Ministère de la Culture ? Les plans quadriennaux comportent en effet un volet culturel et le guide mentionne des animations culturelles.

### **Gilles BERTRAND**

Je tiendrai compte de votre demande.

### **De la salle**

Ce document permet une évaluation de l'existant, un audit ou diagnostic, sans proposer de pistes permettant de lever les freins rencontrés. Il est important d'insister sur la mutualisation des expériences.

### **Christian CATHELIN**

L'A.M.U.E. a déjà organisé des séminaires. Je peux vous donner des pistes d'information.

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



## **Jocelyne PERARD**

L'A.M.U.E. peut intervenir. Elle peut également mettre en relation les acteurs pour favoriser le partage des expériences.

## **Gilles BERTRAND**

Le rapport sur l'Université de Limoges sortira prochainement et il comporte de nombreuses recommandations sur l'aspect pédagogique. Les équipes présidentielles ont la responsabilité de prendre ce problème en charge, en concertation avec les équipes des UFR. Une politique d'établissement doit se mettre en place. Nos recommandations ne sont donc pas uniquement d'ordre opérationnel, mais peuvent également être d'ordre organisationnel. Les avancées sont différentes selon les universités et selon les disciplines, car les cultures sont différentes.

\* \*

\*

## **Quelle utilisation ... jusqu'où ?**

**Marie-Pierre DORVILLE**

**Enseignant chercheur**

**Université de Limoges**

J'ai participé à l'élaboration de ce guide et je vais essayer de vous exposer son contexte de réalisation et de diffusion.

### **I. Un guide pour qui ?**

Ce guide concerne tous les acteurs qui concourent à l'amélioration des études et de la vie des étudiants. Le terme scolarité a une connotation administrative trop réductrice, alors que la scolarité traite de toutes les problématiques liées aux études.

Ce guide concerne également les étudiants qui évoluent dans un contexte de formation de plus en plus complexe. Les offres de formation ont beaucoup évolué au cours des années 90. La multiplication des options, les arrêtés Bayrou, le régime capitalisable et la pluridisciplinarité doivent être accompagnés d'une mise en œuvre de dispositifs, comme celui de réorientation.

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



Ce guide concerne enfin les différents prestataires d'activités éducatives. En effet, dans le cadre de la formation professionnalisée, de nombreux partenaires sociaux et économiques interviennent.

## II. Un guide pour quoi ?

Le premier but de ce guide est d'essayer d'apporter des réponses aux besoins des étudiants et de combler les attentes qui ont un impact sur les activités éducatives.

Son deuxième but est de faire connaître l'établissement et ses pratiques à tous les acteurs et personnels. Dans le cadre de mon travail à l'A.M.U.E., j'ai pu constater que les pratiques sont non seulement différentes d'un établissement à l'autre, mais également au sein d'un même établissement. Il est donc important que les acteurs connaissent le fonctionnement de leur établissement.

Son troisième but est d'aider l'établissement à élaborer son projet, notamment en matière de politique de la vie étudiante et de stratégie globale de formation. Il faut en effet rédiger les contrats d'établissements en respectant les consignes ministérielles.

## III. Quelle démarche adopter ?

### 1. Un constat

En aidant les établissements à implanter APOGEE, nous avons constaté qu'ils rencontraient de **réelles** difficultés à mettre en œuvre une véritable démarche de projet.

Une démarche similaire à la mise en place d'un projet collectif d'établissement

Les objectifs d'un projet sont définis à partir d'une analyse de besoins. La réalisation de ces objectifs repose sur l'étude et l'analyse de l'existant. Il s'agit ensuite de dresser un diagnostic et un bilan, prenant en compte les besoins et les objectifs initiaux, quitte à redéfinir des objectifs plus réalistes. Pour atteindre ces objectifs, des moyens financiers, des moyens en ressources humaines, une volonté politique, entre autres, sont nécessaires. Quand nous avons implanté APOGEE dans les établissements, les ambitions de certains établissements étaient bien supérieures aux moyens de réalisation dont ils disposaient.

Le premier *guide Bertrand* a été élaboré dans une optique d'aide à l'implantation d'APOGEE. Il était nécessaire que nous adoptions une démarche analogue en élaborant le guide bleu.

#### a. Comment procéder à l'étude et à l'analyse de l'existant ?

La meilleure façon de procéder à l'étude et à l'analyse de l'existant est de s'appuyer sur des questionnements mutualisés. Il s'agit d'aider les établissements à se poser des questions. Il est en effet important de comprendre l'utilité d'une procédure ou d'une démarche.

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



Lors des réunions de travail, regroupant des représentants de différentes universités, il est apparu que selon les pratiques des universités et les priorités affichées de chacune, les interrogations des uns et des autres portent sur des thématiques différentes élargissant de fait l'ensemble des questions que globalement les établissements se posent.

*b. La déclinaison de l'existant*

L'existant a été décliné en grands thèmes : six grands thèmes liés à la vie de l'étudiant et à ses études, chacun subdivisé en domaines ou secteurs d'activités concourant à des objectifs précis.

*c. Le diagnostic et le bilan*

Le diagnostic correspond aux questions que l'on se pose dans un établissement - et auxquelles on sait, plus ou moins bien peut-être, répondre - ; le bilan correspond aux questions que l'on ne se pose pas - mais que d'autres se posent - .

Et dès lors que l'on commence à répondre aux questions posées, on initie l'ébauche d'une procédure.

Nous avons suggéré aux établissements qui implantaient APOGEE de mettre en place un guide des procédures. Or certains chefs de projet, un peu déroutés par cette démarche, ont demandé une « liste des questions qu'ils devaient se poser »...

Il faut savoir que la mise en place d'une procédure repose sur un dispositif d'appui d'abord constitué du cadre juridique et des textes de référence. De nombreuses personnes ignorent totalement ce cadre. Le dispositif comprend également une bibliographie et fait référence à des expériences. Dans le cadre du partage de ces expériences, l'agence avait demandé aux établissements de lui adresser leurs projets. Nous avons donc retenu les expériences intéressantes, qui sont répertoriées dans le guide. Enfin, ce dispositif est constitué de sites Web et de liens utiles. Mis en ligne, ce guide pourra être actualisé régulièrement.

## **IV. Les limites d'utilisation du guide et les blocages possibles**

### **1. Les limites**

Sur la forme, ce guide est constitué de questions, mais ne comporte pas de réponses. La bibliographie est non-exhaustive. Les adresses des sites ne sont pas toujours actualisées.

Sur le fond, il s'agit d'un référentiel fondé sur la mutualisation et non sur des normes ministérielles. Il ne s'agit pas non plus d'un modèle d'université. Plusieurs universités ont apporté leur contribution.



## 2. Les blocages

Une démarche de projet associe tous les acteurs. Certaines réactions nuisent à l'efficacité du fonctionnement d'une telle démarche. La culture du changement est difficile à adopter. Certaines personnes refusent d'avancer.

Différents métiers interviennent dans la réflexion qui permet de mettre en place une démarche correcte. Or le drame de nos universités est l'individualisme des acteurs. Chaque métier est trop autocentré, développe sa propre rationalité, son propre langage, ses propres pratiques difficilement compréhensibles par les autres. Il existe par exemple une difficulté de compréhension étonnante entre les enseignants chercheurs et les services administratifs de scolarité.

Ce travail "inter-métiers" peut se réduire à des monologues incompréhensibles pour les autres et donner lieu à une opposition de doctrines apparemment incompatibles.

Pour dépasser ces blocages, une volonté et un portage politiques de ces démarches sont nécessaires.

Le guide doit être utilisé comme un moyen au service d'une politique d'établissement.

\* \*  
\*

## Présentation du guide en ligne

**Claudine RODOLFO**  
**Agence de Modernisation des Universités**

La version Web du guide est née hier sur le site de l'A.M.U.E.. Il s'agit d'une deuxième vie pour la version papier du guide, rapidement dépassée. Le premier avantage de la version Internet est la possibilité de faire vivre le guide en instantané. Son deuxième avantage est que chaque personne concernée dispose d'un exemplaire du guide, accessible par un simple clic.

### **I. Les caractéristiques de la version Web du guide <http://www.cpu.fr/Dossier/GuideScol/>**

#### **1. Le mode d'accès**

On accède à la version Web du guide par le portail de la maison des universités : [www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)

Une fois sur cette page, il est possible d'accéder au guide par la rubrique nouveautés, ainsi que par les thèmes "Gouvernement des universités" et "Vie étudiante".



## 2. L'architecture du site

La version Web reprend intégralement le plan de la version papier :

- accès par mots clefs ;
- accès par thèmes et fiches ;
- cadre juridique ;
- bibliographie ;
- sites Web de référence ;
- expériences relevées ;
- jurisprudence.

La version en ligne permet, en cliquant sur les liens, d'accéder immédiatement aux textes concernés.

## 3. Les avantages et l'inconvénient

### a. Les avantages

Les informations en ligne sont quasiment mises à jour instantanément. L'équipe qui s'occupe de cette mise à jour est chargée de consulter tous les jours les sites du J.O., du B.O., ainsi que les dépêches d'Actu. L'infrastructure mise en place est importante et doit nous aider quotidiennement. Le guide en ligne comporte également des liens avec les textes et les sites intéressants. Enfin, cette version du guide est disponible en permanence sur chaque poste utilisateur.

### b. L'inconvénient

En termes de présentation, l'impression du guide en ligne s'effectue fiche par fiche, ce qui aboutit à une version moins esthétique que la version papier.

En conclusion, la version Web du guide est un outil de travail moderne, actualisé en permanence et interactif. Vous pouvez en effet cliquer sur le lien "contact-nous écrire", situé au bas de chaque page. N'hésitez pas à nous signaler vos remarques et expériences personnelles.

## II. Présentation de la version Web du guide

Le guide est donc accessible sur le site de l'A.M.U.E.. En cliquant sur le guide, les rubriques qui figurent au sommaire du guide apparaissent.

Il existe deux façons d'entrer dans le guide : en cherchant un sujet soit par l'index des mots-clefs, soit par les thèmes qui se décomposent en fiches. La liste des mots-clefs définis comprend une centaine d'entrées.



## 1. Naviguer à partir d'un mot-clef

Le sigle F.S.D.I.E. apparaît dans les mots-clefs. Il s'agit de l'ancien F.A.V.E., qui a été enterré après la sortie du guide papier. Il est fait mention de l'ancien F.A.V.E. à trois reprises : dans le thème I, au sujet de l'accueil, dans le thème II, au sujet de l'aide à la réalisation des projets étudiants, et dans le thème IV, concernant le rôle du C.E.V.U.. En cliquant sur une fiche, la liste de ses mots-clefs apparaît. Il n'existe malheureusement pas de lien permettant de mener directement l'utilisateur à l'emplacement concerné dans la fiche. Il faut donc parcourir les fiches. En cliquant à nouveau sur le mot-clef, on revient à la liste des fiches sélectionnées.

Nous avons également soulevé la question de l'utilisation de l'ancien F.A.V.E. dans la réalisation des projets étudiants. De nombreuses questions ont été posées sur la fiche concernée, comme : *“ l'établissement attribue-t-il au F.S.D.I.E. la part minimale fixée par la circulaire ou plus ? ”*.

Le rôle du F.S.D.I.E. est également mentionné sur la fiche concernant le rôle du C.E.V.U.. Les questions posées sont : *“ Quel est le pourcentage des crédits affectés à l'aide sociale, à l'aide au projet étudiant ? Quel est le nombre des représentants étudiants siégeant au sein de la commission chargée de la question du F.S.D.I.E. ? ”*.

## 2. Naviguer à partir d'un thème

Si vous souhaitez consulter les références bibliographiques sur le thème I, il faut choisir le menu “ Structure d'accueil et d'aide à l'étudiant ”. En choisissant le thème précis Accueil, le questionnement et l'analyse de l'existant apparaissent. On peut ensuite choisir la rubrique “ Références bibliographiques ”. Je m'intéresse au rapport Elie Cohen intitulé *un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France*. Ce rapport est donc disponible sur la version Web du guide, bien qu'il soit sorti après l'envoi à l'impression du guide papier.

Le site offre un accès à toutes les publications mises en ligne par les services de l'A.M.U.E., qui sont attentifs à ce que toutes les publications de référence y figurent.

## 3. L'utilisation des liens

Pour rechercher le B.O. relatif à la définition du F.S.D.I.E., un lien permet d'accéder au site du B.O.. La circulaire émanant du Ministère de l'Education nationale du 29 août 2001 est consultable. Elle décrit les nouvelles dispositions et le rôle du nouveau fonds qui remplace en partie l'ancien F.A.V.E..

La rubrique “ sites Web de référence ” permet de basculer directement sur les liens répertoriés sur le portail de la maison des universités. En choisissant le chapeau général Vie étudiante, on peut accéder aux sites de diverses universités.

Ainsi, sur le site de l'Université d'Angers, un questionnaire sur la formation, destiné à l'ensemble des étudiants, est accessible en ligne. Son objectif est d'optimiser progressivement l'organisation



des études ainsi que les conditions de leur déroulement. Chacun peut donc s'inspirer de ce questionnement.

Ce guide est extrêmement riche, notamment grâce aux accès directs aux textes réglementaires et à la bibliographie.

\* \*

\*

## **Débat intervenants/participants**

### **Jocelyne PERARD**

L'agence travaillera d'autant mieux que vous nous ferez part de vos observations. Lorsque l'agence vous demande de lui faire connaître votre projet d'établissement, c'est dans le but de faire profiter d'autres établissements de vos expériences. Vos expériences sont donc utiles à l'actualisation du guide en ligne et nous servent à étayer nos rencontres. Les rencontres de l'A.M.U.E. reposent en effet sur votre inventivité.

### **Didier RAMOND, Secrétaire général de Paris 3 - Sorbonne Nouvelle**

J'ai participé à l'élaboration du guide. Premièrement, tous les participants à cette réunion sont des spécialistes de la scolarité de la vie des étudiants. Les services financiers ou juridiques des universités ne sont pas représentés. Ce guide s'adresse-t-il à des spécialistes ou à toute l'université ? Il s'adresse nécessairement à toute l'université, puisque les questions posées concernent également les implications financières, les implications en logistique mobilière et immobilière. Nous nous situons dans une démarche de projet. Il faut s'interroger sur le fait que le budget de l'université traduise la politique de l'établissement dans le domaine de la scolarité et de la vie de l'étudiant.

Deuxièmement, nous pensons tous avoir des réponses à des questions portant notamment sur le rôle des instances d'une université, des instances issues de la loi, des instances issues des statuts et du mode d'organisation de l'université. Le rôle de C.E.V.U. est traité dans le guide. Il s'agit de l'instance dans laquelle cette politique est élaborée. Le rôle du C.E.V.A. n'est pas précisé car il irrigue tout le guide. Il nous est apparu que personne ne s'intéressait aux statuts de l'université. Les instances ne peuvent être modifiées, mais les statuts sont éminemment politiques. Il faudra donc travailler sur ces statuts. L'organisation provient de la culture de l'université et du passé. La question qu'il faudra se poser à terme est de savoir si l'organisation permet de porter la politique de l'établissement.

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



## **Monsieur le Directeur du C.R.O.U.S. de Nantes**

Madame Dorville s'interrogeait sur les questions que nous ne nous posons pas. Une des grandes préoccupations des œuvres universitaires est l'accueil, le logement et le financement des études des étudiants étrangers qui s'inscrivent à titre individuel, appelés "les spontanés" par le rapport Elie Cohen. Ce problème est peu évoqué dans le guide. On pourrait s'interroger sur les accords passés avec le C.R.O.U.S. pour le logement de ces étudiants. On pourrait également s'interroger sur les moyens qui peuvent être mobilisés par l'université en matière d'aide au financement des études, car ces étudiants sont rapidement démunis après le début de l'année universitaire.

Nous avons récemment constaté, en commission de FSU, que sur 90 demandes d'aide, 24 provenaient d'étudiants étrangers, alors que l'université ne compte que 5 % d'étudiants étrangers. Cela reflète un véritable problème d'accueil. Je souhaiterais que nous nous interroguions sur la communication avec les étudiants étrangers à leur inscription. Que leur dire en matière de logement ? Ce problème est un enjeu réel pour l'université, pour la qualité de l'accueil, pour la mise en œuvre de la politique de développement du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements. Les C.R.O.U.S. sont prêts à faciliter cette politique, mais leur rôle est celui d'une structure d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur, qui ne dispose d'aucun pouvoir de décision.

## **Marie-Pierre DORVILLE**

Au cours de mon exposé, j'ai essayé de mettre en avant la démarche de projet. Certains établissements essaient de répondre à certaines interrogations par le guichet unique. La convocation, par le Président, des partenaires qui interviennent dans le système éducatif est un acte politique. En élaborant ce guide, nous avons déploré qu'il n'existe pas suffisamment de liens entre les scolarités et les relations internationales. Il est souvent très difficile pour les étudiants d'obtenir des informations sur les études à l'étranger. Tous les partenaires doivent donc participer aux démarches projets qui sont animées par une volonté politique.

On demande aux établissements de rédiger le document de supplément au diplôme devant accompagner le dispositif de mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur Or peu d'universités savent de quoi il s'agit. Il est donc difficile d'associer tous les acteurs.

## **Jocelyne PERARD**

Le C.R.O.U.S. ayant, entre autres, la charge du logement et de la restauration des étudiants, la place consacrée à ces problèmes est réduite dans le guide, bien qu'ils soient au centre de nos préoccupations. Si vous parvenez à apporter des réponses à ces questions, communiquez-nous ces solutions de façon à ce que nous les diffusions.



## **Université de Bordeaux**

L'Université de Bordeaux a rencontré des difficultés d'accueil des étudiants étrangers à la rentrée. Ceci permet de mettre en lumière que le manque de communication entre les relations internationales et d'autres services, pédagogiques ou de scolarité, peut être une source de problèmes. Concernant Bordeaux, nous n'avons pas encore analysé le problème que nous avons rencontré. Un des aspects de la question de l'accueil qui se distingue nettement est la multiplicité des partenaires. Chacun a fait son travail correctement et le problème est né des "spontanés". Le C.R.O.U.S. n'est qu'un des partenaires du logement. Les collectivités territoriales sont sollicitées mais répondent très peu.

## **Jocelyne PERARD**

Vous avez pourtant un pôle européen.

## **Université de Bordeaux**

Ce pôle a beaucoup travaillé pour l'accueil des chercheurs et des enseignants chercheurs. Les problèmes que nous avons rencontrés proviennent également du manque de coordination entre les universités.

## **De la salle**

Il y a dans les universités un service des relations internationales qui s'occupe des étudiants dans le cadre d'échanges, des ERASMUS et assimilés. Ces cas concernent un cinquième ou un quart des étudiants étrangers. La gestion des pré-inscriptions et inscriptions est très décentralisée dans les universités que j'ai étudiées. Cette déconcentration a peut-être des conséquences sur l'absence ou la faiblesse de l'implication de l'université comme institution dans les problèmes de logement des étudiants. La gestion par le service des relations internationales avec l'aide des C.R.O.U.S. est plutôt positive dans le cadre des conventions, mais de nombreux étudiants ne sont pas concernés. De l'extérieur, il semble que la politique de l'université soit moins claire pour leurs inscriptions.

## **Marie-Pierre DORVILLE**

Bien qu'il ne soit pas mis en œuvre, le Plan d'Action pour la Mobilité Etudiante (P.A.M.E.) met en évidence que les conventions ne sont pas réservées qu'aux étudiants de troisième cycle. Nous avons beaucoup de problèmes avec nos collègues qui estiment que les étudiants ne doivent pas partir à l'étranger avant la maîtrise. En s'appuyant sur ce document, nous pourrions éventuellement trouver des solutions.



### **Jocelyne PERARD**

Le C.R.O.U.S. a une obligation de rentabilité minimale. Les étudiants étrangers isolés ont souvent des difficultés financières Il faudrait que les présidents d'universités et les C.R.O.U.S. créent des conventions avec un fonds qui prendrait en charge les impayés de loyers, de façon à ce que les étudiants ne restent pas à la rue.

### **De la salle**

Que ferez-vous des réponses aux questions posées dans le guide ? Dresserez-vous un bilan ?  
Pourrez-vous mettre ces réponses en ligne ?

### **Marie-Pierre DORVILLE**

Il n'y aura pas de réponse. Les questions posées permettent aux établissements de s'auto-évaluer. Le guide en ligne fait référence à des expériences relatées. Nous devons nous assurer que les expériences ont été menées par les établissements qui les annoncent dans le cadre de leur projet ; le guide en ligne sera mis à jour en permanence.

### **Jocelyne PERARD**

En revanche, des liens avec les sites Web des universités pourront être mis en place, de façon à ce que ces dernières présentent concrètement leur projet.

\* \*

\*



# **La politique volontariste de l'établissement en accompagnement du guide**

**Ernest GIBERT**  
**Président de l'Université de Rouen**

Je me suis posé un certain nombre de questions face à l'intitulé de l'intervention qui m'a été proposée. Je ne prétends pas vous dire quel modèle il faut appliquer pour développer une politique volontariste dans l'établissement.

## **I. La présentation de l'intitulé**

La présentation de cet intitulé est réaliste, ambitieuse et ambiguë.

### **1. Une présentation réaliste**

Elle est réaliste car l'intitulé montre clairement que la mise en place, dans un établissement, d'une politique volontariste de la vie étudiante ne va pas de soi. Pendant longtemps, ce ne fut pas une de nos priorités. Nous n'étions pas en mesure de donner à ces sujets la place qu'il convenait. Je ne prétendrai pas non plus que la place qui leur est accordée aujourd'hui est vraiment celle qu'il convient de leur attribuer.

Si on veut mettre en place une politique de la vie étudiante, il faut adopter une position volontariste. Par le terme volontariste, on entend que l'on doute du bien fondé de la politique, de sa pertinence et de la manière dont elle sera acceptée. L'adjectif est pourtant parfaitement inutile, car toute politique par nature, par destin, est volontariste. Il faut une détermination forte sur ce sujet, qui ne se limite pas à l'engagement d'une équipe de direction. Le terme volontariste signifie aussi que cette politique, dans sa conception et sa mise en forme, peut être imposée par l'équipe de direction, par la tutelle, ou bien construite, mise en œuvre et évaluée d'une manière partenariale. Dès lors que l'on se trouve dans ce dernier contexte, les évolutions sont parfaitement engagées.

### **2. Une présentation ambitieuse**

Ce sujet est également présenté de manière ambitieuse, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de la personnalité et du parcours des concepteurs de la journée d'aujourd'hui. Je crois qu'il n'existe pas de politique présentant d'intérêt, et ayant des chances d'être suivie, si elle n'est pas exprimée clairement, affichée et sanctionnée. Il faut donc un projet clair et compréhensible. Il n'est d'ailleurs pas toujours avantageux pour un Président que le contenu d'un projet soit compréhensible. En effet, en cas de réussite, on lui fait remarquer que ce qu'il a réalisé allait de soi et ses échecs sont visibles.



Une politique doit avoir une légitimité, en dehors de celle qui anime la personnalité du Président lui-même. Cette politique doit donc résulter d'un consensus et d'un engagement des instances de décision de l'établissement. Une politique ambitieuse se prête à l'évaluation, au moment de sa conception et de son inscription, claire et forte, dans le projet d'établissement. Elle se prêtera également à l'évaluation au terme du parcours. Il faut donc réfléchir à des indicateurs d'évaluation.

### 3. Une présentation ambiguë

Le nouveau guide est remarquable. Le *guide Bertrand* était très utile, mais le temps avait passé et il fallait le remettre à jour. Le document que vous avez conçu ici n'est pas seulement une remise à jour. Sa présentation est ambiguë : chaque établissement doit lever cette ambiguïté pour son propre compte : le guide est-il une fin en soi ? Je ne le crois pas. Certains pourraient cependant être tentés de penser qu'il suffit de s'arrêter au guide, de l'installer dans les rayons de documentation. Est-ce un outil ? C'est évidemment un outil à la fois de diagnostic et d'évaluation. Nous sommes tentés de l'utiliser à l'une et à l'autre de ces fins, afin de voir si le dispositif d'accueil et de vie étudiante que nous avons installé dans notre établissement prend bien en compte tous les éléments qu'il y a lieu de considérer. Cet outil peut nous permettre de juger de la pertinence de notre propre politique. S'agit-il d'évaluer l'établissement ou seulement la vie étudiante ? Nous sommes au cœur du sujet.

Je crois qu'il n'existe de véritable politique de la vie étudiante que si elle s'inscrit dans une politique générale de l'établissement. Il ne peut y avoir une multitude de politiques au sein d'un établissement : une politique de la vie étudiante, une politique scientifique, une politique pédagogique, une politique des relations internationales, une politique destinée à la mise en place de technologies de l'information et de la communication, etc. Il y a une politique unique, à l'intérieur de laquelle chacun de ces éléments constituants doit avoir sa place, et dont il faut assurer l'articulation.

Il faut évidemment établir une passerelle entre la politique retracée dans l'offre de formation et celle de la vie étudiante, entre une politique des relations internationales et la vie étudiante. Vous ne pouvez rien à cette ambiguïté, car au nom d'un rattrapage nécessaire, sans culpabilité excessive, on peut être amené à mettre en place une politique de la vie étudiante qui sera plaquée ou conçue en dehors de la politique générale de l'établissement, ce qui est mieux que rien, mais ne fournit pas toutes les garanties de succès.

## II. Considérer les questions importantes

Je suis dans l'incapacité de donner des orientations intéressantes. Comme chacun de mes collègues, je me suis livré à cet exercice, et nous sommes tous convaincus de sa difficulté. Les témoignages ne valent pas dans un système où les établissements sont si différents les uns des autres, par l'histoire, par les modes de comportement qui les animent, par la diversité des formations et par la taille. Il n'existe donc pas de modèle unique. Dans ces conditions, je crois qu'il faut considérer les questions importantes simplement. Votre guide nous apporte le secours nécessaire.



## 1. Définir les cibles et les objectifs

Pour concevoir, mettre en place, évaluer, il faut d'abord réfléchir aux objectifs. Il ne faut pas partir tête baissée en se focalisant sur tel ou tel aspect. La réflexion est un préalable qui porte sur la cible. Quel est l'objectif d'une telle politique ? Qui concerne-t-il ? La réponse est assurément les étudiants, mais on peut s'intéresser aux étudiants sans leur concours. S'intéresser aux étudiants avec leur concours est en effet parfois porteur de déboires. Le travail qui est effectué dans les services de la vie étudiante est remarquable et méconnu au sein des établissements, notamment par les enseignants. On ne peut cependant concevoir de politique en n'ayant pour cible uniquement les services. La cible est l'ensemble de la communauté universitaire. Aujourd'hui, la vie étudiante ne se déroule pas seulement à l'intérieur de l'établissement, car tous les protagonistes ne se trouvent pas dans l'établissement : le CROUS, le logement, les bourses sont extérieurs à l'établissement. Les collectivités territoriales sont des partenaires qui tiennent une place importante, par le biais des contrats de plan Etat Région. Les cibles sont donc multiples : les étudiants et l'ensemble des autres acteurs, sur lesquels il conviendra de s'appuyer le moment venu.

## 2. Quelle conception de la vie étudiante privilégier ?

Il faut évidemment s'interroger sur la conception de la vie étudiante que l'on souhaite privilégier. S'agit-il d'une conception *stricto sensu* ou *largo sensu* ? Le strict minimum est constitué par l'accueil ; il suffit de dire aux étudiants où commence la file d'attente pour s'inscrire. Ils se débrouillent ensuite. Il est positif que cela soit bien fait. Il faut considérer l'amont : l'information qui peut être donnée aux étudiants avant leur entrée à l'université, l'aide qui peut leur être apportée dans la conception d'un parcours de formation. Il faudra travailler avec eux pendant la durée du parcours. Il faut aussi considérer l'aval, c'est-à-dire le temps de l'insertion professionnelle, qui ne se traite pas en un espace de temps réduit.

On peut également avoir une conception encore plus large de la vie étudiante, qui consiste à penser que ce qui fait partie de l'offre de formation est très important, mais on n'apprend pas exclusivement par le contenu des maquettes. D'autres activités, au sein de l'université ou dans la relation entre l'université et la cité, ont également une dimension de formation. Ceci explique le bien fondé d'une partie de la circulaire sortie à la fin août, concernant l'engagement des étudiants et leur éventuelle prise en compte. Cette circulaire a rendu désuète une partie de votre document papier dès sa naissance, ce qui illustre la complexité de l'exercice qui est proposé.

## 3. Les lieux de la réflexion

La réflexion sur les objectifs de la politique peut avoir lieu au sein d'une équipe de direction, ce qui prouverait que les éléments constitutifs de l'équipe ont une vision générale de tous les problèmes de l'établissement. Cela prouverait également que l'on est en mesure d'y associer les Vice Présidents étudiants. Il s'agit à nouveau d'un minimum. Il faut le faire au sein des conseils et pas uniquement dans les CEVU. Cette discussion doit avoir lieu en CEVU, mais doit également en dépasser le cadre.



La logique veut que la politique de la vie étudiante s'inscrive dans le projet de l'établissement. Les étudiants doivent par conséquent être représentés en tant que tels, articulés avec les autres éléments au sein d'un conseil d'administration. Un conseil d'administration ne peut passer tous les sujets en revue. Le travail doit être préparé au sein de commissions.

L'application d'une politique est conditionnée par la conviction de chacun de son utilité au sein de l'établissement. On peut partir de bonnes intentions et appliquer une politique de la vie étudiante. Si l'on veut qu'elle soit comprise et qu'elle puisse fonctionner, il faut avoir réfléchi avant de la présenter aux instances et de la leur soumettre. Cette réflexion repose sur la définition de ses objectifs, des priorités qu'elle retient, de la manière dont l'innovation sera appliquée.

### **III. Le projet d'établissement**

Il existe une occasion de réfléchir à la politique d'établissement tous les quatre ans, ce qui n'est pas suffisant. Il ne faut cependant pas laisser passer cette occasion. Il s'agit de la conception du projet d'établissement. Les projets peuvent être l'énumération d'une série de bonnes intentions. Mais un véritable projet d'établissement obéit à une logique, s'appuyant sur des objectifs et des priorités.

Il faut inscrire la politique de la vie étudiante dans le projet d'établissement. Elle ne doit pas occuper la première place, mais il ne faut pas perdre de vue le fait que les étudiants sont la première raison d'être d'une université. Le projet d'établissement définit la stratégie d'établissement pour quatre ans.

Nous ne concevons pas notre politique de la vie étudiante sur le modèle des étudiants d'hier et d'avant-hier. Le public a changé, et on voit également apparaître de nouveaux publics, comme celui de la formation continue. Quelle place accorde-t-on à ce public dans la politique de la vie étudiante ? Il faut également considérer les publics spécifiques, comme les étudiants étrangers ou les étudiants handicapés. Il faut ouvrir le champ et dépasser la vision de court terme sur la base de laquelle la politique est élaborée. Une conception élargie s'impose.

### **IV. Quels acteurs ?**

Il faut parvenir à faire travailler ensemble les acteurs internes. En effet, chacun d'entre eux est enfermé dans sa propre vision, dans son domaine : les enseignants, les étudiants, les services, les équipes de direction. Il faut savoir intéresser ces acteurs à la vie étudiante.

La force d'une politique de la vie étudiante dans un établissement provient en grande partie de son originalité, qui mérite qu'on la supporte particulièrement. C'est de là que provient le financement.

On compte d'autres acteurs externes, tels que le monde de l'entreprise et les collectivités territoriales. Nous ne sommes pas capables de montrer la force que les étudiants représentent dans la vie économique et sociale. Pour les faire valoir, il faut connaître la manière de les valoriser et avoir un projet assurant l'articulation entre l'université et la cité. Les uns et les autres se sont attachés à faire progresser ce champ. Nous avons fait des projets que l'on peut présenter sous la

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



double rubrique modernisation et mutualisation. C'est en échangeant que chacun trouvera matière à réfléchir. Une multitude d'initiatives naissent ici et là.

Je n'ai pas considéré votre guide comme un catalogue de questions, mais comme la volonté de présenter une architecture servant de référence pour le diagnostic et l'évaluation. Dans ce cadre, nous avons tenu compte du savoir-faire des uns et des autres. Ce guide apparaît aux présidents d'universités comme un instrument utile. Tous ont maintenant conscience qu'une politique de la vie étudiante n'est pas destinée à orner une politique d'établissement mais en constitue un élément fondamental.

Ce guide nous apportera une aide précieuse. Les chances de réussite passent par la mise en place d'une politique volontariste. J'ai aujourd'hui essayé d'exprimer une conviction et un volontarisme. C'est grâce à vous que cette conviction et ce volontarisme prendront les formes multiples qui assureront sa réussite sur le terrain. Nous avons besoin de relais dans cette action commune, ce qui justifie une telle journée.

\* \*

\*

## **Débat intervenants/participants**

### **De la salle**

Nous nous heurtons à la politique des postes lorsque nous souhaitons mettre en place des actions relatives à la vie de l'étudiant dans les universités.

### **Ernest GIBERT**

Il convient de distinguer deux étapes : d'une part, la discussion sur les moyens ; d'autre part, l'élaboration de la politique et l'évaluation des moyens nécessités par son application. Si nous attendons de disposer de tous les moyens humains, financiers, organisationnels, des supports de réglementation, nous ne parviendrons pas à mettre en place une politique efficace. Il faut être réaliste et savoir fixer des objectifs réalistes. Nous ne pouvons pas tout réaliser en une seule étape. Il est donc nécessaire d'établir des priorités.

### **Jocelyne PERARD**

Ne serait-il pas préférable de diffuser ce guide à tous les échelons ? Peut-il être seulement utilisé au niveau des conseils ?



### **Ernest GIBERT**

Ces politiques n'ont de chance de réussir que si elles entraînent le consentement des composantes. On ne peut travailler sans leur concours actif. Les problèmes rencontrés par les étudiants sont très différents d'une composante à une autre, d'un site à l'autre. Il serait certainement utile de distribuer le guide à certains de nos partenaires extérieurs, aux collectivités territoriales, par exemple. Ces partenaires pourraient ainsi se faire une idée de la complexité d'une université. Nous nous crédibiliserions également en leur montrant que nous procédons à notre auto-évaluation.

### **Marie-Pierre DORVILLE**

On raisonne trop en fonction de normes. Certains établissements mettent-ils en place une véritable évaluation des coûts réels ? Les coûts dépendent de l'environnement de formation.

### **Ernest GIBERT**

Cette question est techniquement très difficile à résoudre, et l'analyse des résultats présentés prête forcément à discussion. Les conditions sont réunies au départ pour que le débat soit faussé. Une politique tient nécessairement compte des coûts et charges à assumer pour sa mise en œuvre. Nous devons être moins ambitieux et plus réalistes. Nous avons besoin d'un outil qui nous permette d'appréhender les coûts et leur évolution, et de procéder à des comparaisons. Des travaux très importants ont été engagés depuis une dizaine d'années. Les outils ne sont pas parfaits : il faut donc adapter l'usage que l'on en fait à leur validité.

### **De la salle**

Personne ne sait évaluer l'importance de l'éducation pour une nation. Il faudrait faire de la politique non plus électoraliste, mais constructive.

### **Jocelyne PERARD**

Lorsque Gilles Bertrand était Président de l'Université de Bourgogne, nous avons demandé à nos étudiants gestionnaires de réaliser une étude d'impact, que nous avons payée et qui a été largement diffusée. Nous avons obtenu un très bon retour sur investissement.

Une fois qu'une innovation s'est généralisée, les financements s'arrêtent. Les contrats d'établissement en attestent.

\* \*

\*

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



## **Un exemple d'utilisation pratique du guide**

**Gisèle BONHOMME**  
**Vice Présidente C.E.V.U.**  
**Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2**

Je suis coauteur du guide, et je vais vous en présenter l'utilisation. Il existe plusieurs façons d'utiliser le guide : dans le cadre d'un projet d'établissement, dans le cadre de la réflexion d'un acteur de l'université sur sa mission, etc. Lors de la préparation de cette journée Nous avons remarqué que la moitié des participants était des VP CEVU et que l'autre moitié était des responsables de scolarité à des degrés divers. Nous allons donc travailler sur le thème du rôle du CEVU et ceux qui le souhaitent peuvent également travailler sur le thème de l'inscription à partir des modèles de fiches joints en annexe.

Avant d'envisager toute amélioration par l'intermédiaire d'un projet, il faut commencer par dresser le bilan de l'existant. Il s'agit alors de répondre aux questions posées dans le guide. Une fois le projet en cours d'élaboration et le bilan de l'existant dressé, il convient de réfléchir à la définition des priorités pour améliorer le service testé dans le cadre du projet en question. Il faut enfin prévoir un calendrier de réalisation et des moyens de mise en œuvre, afin de parvenir à l'objectif fixé.

Avec un projet en tête, il est possible de remplir la grille par mots-clefs. Nous allons vous demander de remplir une grille, que vous choisirez en fonction du thème qui vous intéresse. Nous espérons que vos questions enrichiront notre réflexion sur l'amélioration du guide et de son utilisation.

### **I. L'analyse de l'existant**

#### **1. C.E.V.U.**

Le premier mot-clef de la page 84 est CEVU.

*Question 1 : Quel rôle joue le CEVU ? Quels sont ses terrains d'action privilégiés : offre de formation, contrôle des connaissances, évaluation des formations...?*

- Le CEVU de mon université couvre presque tous les secteurs évoqués dans la question, à l'exception de la formation continue et des Relations Internationales. Il n'existe actuellement aucune relation entre le CEVU et les relations internationales.

*Question 4 : Le gouvernement de l'université participe-t-il aux séances ?*

- J'ai répondu que le Président est régulièrement présent aux séances.



*Question 5 : Quel est le taux moyen de participation ? Le quorum est-il généralement atteint ?*

- Je n'ai pas chiffré le taux moyen de participation et ne peut donc pas répondre à la question 5. On constate un absentéisme marqué des étudiants, à l'exception du mois qui suit leur élection. Le quorum est généralement atteint.

*Question 6 : Quelles sont les actions spécifiques proposées par le CEVU et appliquées par l'établissement ?*

- Je n'ai pas vraiment su répondre à la question 6 concernant les actions spécifiques proposées par le CEVU. Il y a beaucoup d'actions spécifiques, mais elles ne sont pas forcément engendrées par la réflexion du CEVU. Elles nous sont d'ailleurs parfois quasiment imposées. Par exemple, les arrêtés de 1997 nous demandent de mettre en place des dispositifs d'évaluation des formations et de l'enseignement. Le CEVU a mené une réflexion qui a abouti à une proposition appliquée par toute l'université. Je pense que cette question renvoie davantage aux actions spécifiques proposées par le CEVU. Par exemple, nous avons décidé d'organiser une semaine citoyenne l'année dernière. Comme elle n'a pas rencontré beaucoup de succès, nous avons décidé de ne pas renouveler cette expérience.

*Question 7 : Quelle est la composition du CEVU ? Comment est fixé le calendrier des réunions ?*

- Le CEVU est composé du maximum d'étudiants possible. Le calendrier des réunions est fixé selon les besoins. Les jours et horaires sont fixes, de façon à ce que tous les membres du CEVU s'arrangent pour être disponibles. La date des réunions est généralement connue un mois à l'avance.

*Question 8 : quels sont les délais, le champ de diffusion et le mode de diffusion des procès verbaux ?*

- Les procès verbaux sont diffusés sur support papier. Ils sont seulement envoyés aux membres du CEVU et aux directeurs d'UFR, ce qui n'est pas satisfaisant.

*Question 9 : Combien y a-t-il de commissions permanentes ? Qui les compose ? Ont-elles un bureau ?*

- Nous avons deux commissions permanentes, dont une est extrêmement récente. Il s'agit d'une commission pédagogique du CEVU, mise en place à l'issue d'une année de réflexion sur la pédagogie dans l'université. Nous avons également une commission vie étudiante, composée uniquement d'étudiants. Ces commissions n'ont pas de bureau.

*Question 10 : Qui prépare et coordonne les activités du CEVU ? Qui envoie les convocations ? Qui rédige les procès verbaux ?*

- Le Vice Président du CEVU et le Responsable de la scolarité centrale préparent et coordonnent les activités du CEVU. Le responsable de la scolarité envoie les convocations et rédige les procès verbaux.



*Question 11 : Quelles sont les relations CEVU-CA ? Le CA délègue-t-il des actions ? lesquelles ?*

- J'ai répondu à cette question que les relations CEVU-CA étaient semblables à celles des autres universités. Le CEVU monte les dossiers et le CA les entérine. En revanche, le CA a entièrement délégué la gestion du FAVE au CEVU.

*Question 12 : Quel est le rôle du CEVU dans la définition de la politique pédagogique de l'établissement ? Quelles sont les relations avec le CS ? Par qui sont examinées les habilitations en DESS ?*

- Le CEVU réfléchit à la politique pédagogique de l'établissement. Il en discute et fait des propositions à l'équipe du gouvernement. La définition de la politique est tout de même donnée par l'équipe du Président. Il n'existe aucune relation entre le CS et le CEVU. Les habilitations en DESS sont examinées par le CEVU, alors que le CS examine les habilitations en DEA.

*Question 13 : Quelles sont les relations du CEVU avec les services de scolarité ? Avec Les services de scolarité ? Avec l'Observatoire de la Vie étudiante ?*

- Les relations du CEVU avec les services de scolarité sont excellentes et permanentes. Notre observatoire de la vie étudiante est très récent. Il est donc difficile de parler vraiment de relations pour l'instant.

## **2. Habilitations**

*Question 1 : Par qui sont examinées les demandes d'habilitation ? ...Y a-t-il une navette avec les UFR ? Le règlement du contrôle des connaissances est-il commun aux différentes UFR ? Le CEVU examine-t-il tous les ans ses modifications ?*

- Les demandes d'habilitation de diplômes sont effectuées dans les UFR. Elles remontent au CEVU pour une date déterminée. Le bureau du CEVU procède à un examen préalable des demandes d'habilitation. En séance plénière, le responsable du diplôme vient présenter son projet. Une navette avec les UFR s'instaure, si besoin est, avant la présentation au CA.

Depuis quatre ans, nous avons instauré, à l'Université de Clermont-Ferrand, un contrôle des connaissances commun aux différentes UFR. Le CEVU a établi des règles communes qui ont été entérinées par le CA. Des modifications peuvent cependant intervenir tous les ans.

*Question 2 : Une évaluation des formations et des enseignements a-t-elle été discutée par le CEVU ? Si oui une méthodologie à-t-elle été établie ? Par le CEVU ?*

- Une méthodologie a été définie. Le CEVU a défini les thèmes sur lesquels les questions devaient porter mais chaque UFR a rédigé son questionnaire avec sa propre sensibilité. Nous avons mis en place des commissions paritaires, dans lesquelles les résultats des évaluations sont discutés. Il en ressort des propositions d'amélioration généralement acceptées par les UFR.

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



### 3. F.A.V.E.

*Question : quel est le rôle du CEVU dans le choix des objectifs du FAVE ? Une réglementation interne a-t-elle été établie ? Par le CEVU*

- Le FAVE n'était pas encore devenu le FSDIE lorsque le guide est sorti. Une réglementation interne existe. Elle est appliquée et le CEVU y a beaucoup travaillé avec les étudiants.

J'ai été extrêmement surprise d'apprendre qu'une université avait entièrement délégué le FAVE au CROUS.

#### **De la salle**

C'est une possibilité réglementaire prévue par le texte de 1991.

#### **Gisèle BONHOMME**

Seul un faible pourcentage des crédits du FAVE peut être versé au CROUS pour le FSU.

#### **De la salle**

Les relations entre la commission sociale d'établissement et le FAVE étaient tellement ambiguës que nous avons créé une commission d'attribution du FAVE, avec un budget séparé pour chacune des entités. Nous avons en revanche fait voter un budget global pour éviter d'avoir à attendre que le CA l'entérine. Le CROUS verse l'argent, puis nous le remboursions, ce qui allège les formalités.

#### **Gisèle BONHOMME**

Il ne faut en tous les cas pas confondre le FAVE et la commission sociale d'établissement.

### 4. Vie étudiante

*Question 1 : Existe-t-il une commission sociale d'établissement ? Qui la compose ? Quelle est la fréquence des réunions ?*

- Nous avons une commission sociale d'établissement commune à plusieurs établissements. Elle est basée au CROUS. Tous les étudiants d'un même site sont ainsi traités de la même façon.

*Question 2 : quels sont les liens de la commission avec les services communs ?*

- Les services communs sont membres de la commission.

*Question 3 : Le CEVU a-t-il statué sur les bénéficiaires du régime spécial d'études ?*

- Quant cette question, nous avons défini le régime spécial d'études ainsi que les étudiants qui y ont droit.

*Question 4 : A-t-il été consulté pour l'instauration d'un Guichet unique ? Comment ?*

- Concernant cette question, nous avons essayé de mettre en place « des guichets uniques ». Dans le cadre de la commission de site, nous avons mis en place un guichet unique au CROUS, pour

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Étudiant : Christine BOUCQUIAUX



les étudiants étrangers. Les universités par l'intermédiaire du CEVU ont été consultées. Le Recteur de l'époque avait confié aux 2 VP CEVU l'élaboration des statuts de la commission de site. Le Recteur était le président de cette commission de site. Il est parti et la commission de site ne semble pas faire partie des priorités de son successeur. Le guichet unique pour les étudiants étrangers a été maintenu. La préfecture effectue des permanences dans les locaux.

*Question 5 : S'il existe une maison de l'étudiant, le CEVU a-t-il donné son avis sur son institution, son fonctionnement ?*

- Il existe une maison de la vie étudiante. Elle est ouverte à tous les étudiants. Le CEVU est régulièrement consulté à ce sujet, et le Vice-Président du CEVU est Président du conseil de gestion de cette maison de la vie étudiante.

## **5. Partenariats**

*Question 1 : Quels sont les liens avec le CROUS ? Les collectivités locales etc.... ?*

- En réponse cette question, nous entretenons des relations avec le CROUS dans le cadre de la commission de site. Pour tous les problèmes de bourses Nous avons beaucoup de liens avec l'autre université car tous nos services vie étudiante sont inter-universitaires. Il existe de nombreux partenariats en dehors du CEVU.

### **Jocelyne PERARD**

Il faut souligner, à ce stade, l'importance de la notion de commission de site dans les sites décentralisés.

### **Gisèle BONHOMME**

L'académie de Clermont-Ferrand compte quatre départements. La majorité des formations et des étudiants se trouve à Clermont-Ferrand, où il y a donc une commission de site. Nous avons l'intention d'en implanter une dans chaque département, une fonctionne déjà à Aurillac (Cantal) qui a permis de régler le problème de la « médecine préventive » pour les étudiants de ce site délocalisé en conventionnant avec l'hôpital.

## **6. Conventions**

*Question : le CEVU a-t-il un rôle d'expert dans l'examen des conventions avec des établissements français ou étrangers ?*

- Aucune convention n'est examinée par le CEVU dans mon université.



## **II. Les perspectives**

Pour remplir la fiche sur les perspectives du CEVU, je me suis placée dans la perspective de la mise en place du projet de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur dans mon université.

### **1. C.E.V.U.**

En considérant le projet de mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur, on ne peut plus dissocier la formation initiale de la formation continue. Il s'agit de formation permanente. Il faut donc travailler ensemble.

Il faut également travailler avec le service des relations internationales dans le cadre de la mobilité, en termes géographiques et professionnels. Les représentants de la formation continue et des relations internationales doivent nécessairement être membres du CEVU. L'échéance de leur intégration au CEVU est donc fixée au mois de janvier.

### **2. Habilitations**

Les personnes qui présenteront des demandes d'habilitations pour le mastaire recherche ou professionnel devront travailler ensemble à la base.

Dès la prochaine campagne d'habilitation, nous allons former une commission mixte CEVU-CS de pré-examen des demandes d'habilitation des mastaires, avant les séances plénières des conseils.

### **3. F.A.V.E.**

Nous sommes très satisfaits de sa gestion.

### **4. Vie étudiante**

Il faut inciter les étudiants à participer aux réunions du CEVU. Nous allons donc les "rémunérer", en leur attribuant des crédits qui s'inscrivent dans le cadre des fonds européens. Les étudiants s'ennuient souvent dans les conseils, et ils ne sont pas réellement formés. Ces considérations renvoient au thème II du guide, citoyenneté étudiante.

### **5. Partenariats**

Nous devons développer notre partenariat avec l'autre université. Les universités clermontoises sont chacune pluridisciplinaires, mais ne proposent pas toutes les disciplines. Dans la construction des parcours de formation nous pouvons associer les disciplines, car les deux universités sont parfaitement complémentaires. Pour que notre partenariat reste vivant, notre VP CS participe au

**Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001**

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



conseil scientifique de l'autre université et le VP CS de l'autre université participe à notre conseil. Pourquoi ne pas en faire autant avec les VP CEVU ? Ceci concerne l'offre de formation ainsi que toute la vie étudiante.

Il faudra travailler à un réel guichet unique, en partenariat avec l'autre université, les écoles, etc.

L'utilisation du guide permet une réflexion approfondie. L'utilisation de tous les thèmes permet de monter un projet.

\* \*  
\*

## **Débat intervenants/participants**

### **De la salle**

Vous mettez généreusement un outil à notre disposition. J'aimerais que l'ensemble des participants continue le travail de mise en commun, en vous aidant à enrichir le guide.

Je vous propose deux modifications sur la fiche concernant le rôle du CEVU. Il est dommage que les relations du CEVU avec les composantes ne soient pas évoquées. Très souvent, dans les CEVU, les documents examinés sont diffusés uniquement en séance et pas suffisamment à l'avance. Il serait intéressant de poser cette question dans le guide.

### **Gisèle BONHOMME**

Nous pouvons ajouter cette question.

### **Jocelyne PERARD**

La fiche d'évaluation que nous vous demandons de remplir nous sera très utile.

### **De la salle**

Il faut rendre cette approche individuelle beaucoup plus collégiale. Il me semble important de travailler en partenariat avec la DGES.



## **Gisèle BONHOMME**

Si vous réussissez à remplir ces fiches, faites-nous parvenir toutes les réflexions qu'elles vous inspirent.

## **Jocelyne PERARD**

Il est important que le guide soit diffusé à tous les échelons. Certains chapitres concernent les UFR. Dans ce cas, le caractère commun de cette démarche d'évaluation ressortirait.

## **De la salle**

Je vous félicite d'avoir effectué ce travail considérable. Comment faire pour vous aider à compléter un certain nombre de thèmes, par exemple ceux de l'orientation et de la réorientation, qui sont fondamentaux ?

Un autre sujet fondamental est celui de l'aide à l'insertion professionnelle. Comment quantifier les données liées à l'insertion de nos étudiants ?

Comment procéder pour vous faire part de nos expériences ?

## **Christine BOUCQUIAUX**

Philippe Charignon et moi-même sommes chargés de faire vivre et évoluer le contenu du guide en ligne à l'avenir. Nous avons besoin de connaître vos expériences, car notre vision est parfois éloignée du terrain. N'hésitez pas à nous contacter et à nous envoyer des documents complémentaires que nous relayerons sur le site Web de l'Agence. Nous évaluerons l'utilité de les insérer ou non dans le guide.

## **Jocelyne PERARD**

Vous pouvez inviter les collègues de l'Agence sur le terrain, pour leur faire part des expériences intéressantes.

## **Marie-Pierre DORVILLE**

Nous avons organisé des journées thématiques dans le cadre de l'association Promosciences, en particulier sur le thème de la méthodologie universitaire qui peut apporter une réponse à la réorientation. Nous pourrions essayer de mettre en ligne leurs comptes rendus.

L'association Promolettres vient également d'être créée.



Nombreuses sont les universités représentées dans ces associations, ce qui permet de se tenir au courant.

Promosciences organisera prochainement une journée thématique sur la construction de l'espace européen.

### **Jocelyne PERARD**

Pour conclure, cette dynamique est lancée et doit continuer. N'hésitez pas à nous faire des suggestions.

\* \*

\*



## ANNEXES

Exemple de fiche d'auto-évaluation : le rôle du CEVU (fiche 4 B)

### BILAN DE L'EXISTANT

Légende pour le bilan O = mauvais ; X = moyen ; XX = très bien

<b>MOTS CLEFS</b>	<b>VOTRE BILAN</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>C.E.V.U.</b>		
<b>HABILITATIONS</b>		
<b>F.A.V.E. (F.S.D.I.E.)</b>		
<b>VIE ETUDIANTE</b>		
<b>PARTENARIAT</b>		
<b>CONVENTIONS</b>		

Les Rencontres de l'Agence Présentation du guide « Moderniser la scolarité et la vie de l'étudiant 20 novembre 2001

Département Services • 103, boulevard Saint-Michel • 75005 Paris • Tél. : 01 44 32 90 93 • Fax : 01 44 32 91 63 •  
Domaine Scolarité Vie de l'Etudiant : Christine BOUCQUIAUX



## Le rôle du CEVU

### PERSPECTIVES

<b>MOTS CLEFS</b>	<b>VOTRE PROJET</b>	<b>PRIORITES DEFINIES</b>	<b>ECHEANCIER</b>	<b>MOYENS A METTRE EN OEUVRE</b>
<b>C.E.V.U.</b>				
<b>HABILITATIONS</b>				
<b>F.A.V.E. (F.S.D.I.E.)</b>				
<b>VIE ETUDIANTE</b>				
<b>PARTENARIAT</b>				
<b>CONVENTIONS</b>				